

Bienvenue à l'AEPP !

Voici quelques indications pour vous aider à préparer votre arrivée.

Accueil

Vous pouvez arriver à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit (sauf entre 7h et 9h du matin), à condition de nous indiquer par mail vos jours et heures d'arrivée pour nous permettre de bien vous accueillir. Pour information, une permanence accueil/téléphone est ouverte 7 jours sur 7 de 10h à 12h et de 14h à 18h. Chaque nuit la résidence est surveillée ou gardée. Un accueil est ouvert de 21h à 24h.

Accès / horaires

Il n'y a pas de couvre-feu. A votre arrivée, nous vous donnons un badge d'entrée qui vous permet d'entrer librement dans l'immeuble 24h/24.

La salle à manger est ouverte toute la nuit. La cuisine ferme de minuit à 6h du matin. Cuisine et salle à manger sont fermées chaque matin de 10h45 à midi pour le ménage.

Bagages / rangements

Si vous habitez en chambre, vous avez une grande armoire (à partager pour les chambres à 2 lits) et un grand tiroir sous le lit. Si vous êtes en duplex, n'amenez pas trop de chose, il y a peu de rangement. N'encombrez pas votre chambre ou votre duplex avec des bagages vides. Une pièce spéciale (la régie bagages) est prévue pour les stocker.

Le mobilier des chambres et duplex

Dans les chambres, chaque occupant a un bureau, une chaise, un lit tiroir et une étagère.

Moins de bureaux dans les duplex mais l'éventuel travail personnel peut se faire dans la "salle d'études" ou en cas d'indisponibilité (cours) dans la salle commune, les deux sont ouvertes 24h sur 24. Attention : ne laissez rien dans les salles d'études (car elles peuvent être ponctuellement occupées par des associations extérieures).

Literie

Vous trouverez dans chaque chambre et duplex un matelas avec protège matelas, alèze, oreiller, protège oreiller et une couverture. La maison est bien chauffée mais n'hésitez pas à demander une ou des couvertures supplémentaires si vous êtes frileux(se).

Draps et serviettes : Les résidents à l'année ou de longue durée (séjours de plus d'un mois) doivent les apporter. Les draps sont fournis aux étudiants en court ou moyen séjour (moins d'un mois).

Nous pouvons toujours vous en prêter moyennant une caution de 30 € versée lors de votre arrivée.

La cuisine

La cuisine est équipée de 3 postes de cuisson (plaques), de fours, d'un micro-ondes, d'un congélateur et de grands frigidaire (à votre arrivée vous recevez chacun une boîte personnelle pour stocker vos produits frais dans les frigidaire).

Pour les produits "secs", les étudiants en chambre ou duplex disposent d'un casier qui ferme à clef dans la salle à manger ou la cuisine. Vous ne pouvez pas détenir de la nourriture (gâteaux, pain, fruits etc.) ou manger dans les chambres, les duplex ou les salles de réunion (il y a beaucoup de souris à Paris et la nourriture les attire !). Des ustensiles pour cuisiner (poêles, plats et casseroles) sont mis à disposition mais vous devrez apporter assiettes, couverts, verre et bol. Si vous n'en avez pas, nous pourrions vous les fournir en vous donnant gratuitement un "kit vaisselle" qui fera l'objet d'une caution de 15 €.

Internet/imprimante

Nous avons un réseau Wifi maison en accès gratuit partout dans la maison. Le code d'accès vous sera donné à votre arrivée. Une imprimante est à votre disposition au bureau. Participation aux frais de consommables de 1€ par mois par résident. Vous apportez votre papier.

La laverie

La laverie avec lave-linge et sèche-linge est au sous-sol et en accès gratuit mais vous devez fournir la poudre de lavage.

Les cours et animations

Le grand panneau d'affichage de l'entrée indique les cours organisés au foyer et leurs horaires. Ces cours ont lieu chaque jour dans la grande salle du sous-sol et sont gratuits pour ceux qui vivent à l'AEPP dans la limite de participation fixées avec les professeurs.

Les animations et offre de jobs étudiants sont affichées sur le grand panneau situé à droite dans le hall. Toutes les nouvelles importantes de la maison sont signalées sur l'ardoise de l'entrée : pensez à la lire !

Redevance mensuelle

Important : Elle doit être payé d'avance **la première semaine du mois en cours**. Nous vous demandons à tous, sauf impossibilité (étrangers restant trop peu de temps pour ouvrir un compte en France), de payer votre loyer par virement bancaire ou carte bancaire.

Acompte de réservation et caution

Pour confirmer votre inscription, vous devez payer votre caution (1 mois de loyer) et 25 € de cotisation annuelle AEPP. En cas d'annulation, plus d'un mois avant la date ou le mois d'arrivée prévu, 50€ seront conservés au titre des frais de dossier. Si vous annulez moins d'un mois avant la date d'arrivée, la moitié de la caution sera retenue. Attention : nous ne **pourrons pas garder votre place** si vous ne réglez pas l'acompte demandé dans les délais

Mois incomplet

- Pendant le séjour : La règle est que le mois entier est dû même en cas d'absence de plus de 15 jours dans le mois.

- Mois d'arrivée ou de départ :

Des assouplissements sont prévus pour les mois d'arrivée ou de départ, applicables uniquement si vous avez **prévenu un mois à l'avance par mail** de votre date de départ ou d'arrivée.

- présence de plus de 15 jours dans le mois : En chambre ou studio **vous payez le mois entier**. En duplex (séjour de date à date) vous payez 1/2 mois + 25 € par nuit supplémentaire,

- présence de moins de 15 jours dans le mois : En chambre ou studio, vous payez un demi mois. En duplex vous payez un demi-mois ou 25 € par nuit de présence si c'est plus avantageux pour vous.

Séjour à la nuit

Tarif 2018/2019 : 25 € la nuit en duplex, 30 € la nuit en chambre double (33 en juillet août), 60 € en chambre simple, 15 € pour un invité sur un matelas dans un chambre ou un duplex déjà complet.

Formalités administratives et aides au logement

- En arrivant, n'hésitez pas à nous demander une attestations de résidence (elle vous servira pour vos formalités administratives, votre ouverture de compte en banque, votre pass Navigo) et un RIB (pour la mise en place du virement automatique du loyer).

- Aides de la CAF : tous les étudiants présents plus de 4 mois à l'AEPP peuvent demander l'ALS : Le dossier de demande est disponible sur Internet (site de la CAF de Paris ou lien à partir du site du CROUS de Paris, rubrique logement étudiant). Il est à remplir sur internet après votre arrivée. Lorsque vous aurez fait votre dossier sur Internet, la CAF vous donnera une « attestation de résidence en foyer » à nous faire remplir.

Savoir-vivre et bon voisinage

Nos voisins sont très sensibles au bruit : pensez à ne pas parler trop fort le soir dans le jardin et le patio ou devant la porte d'entrée de l'immeuble (le rendez-vous des fumeurs et de leurs amis !) surtout les soirs de dîner foyer, l'été ou les week-end.

Deux adorables femmes de ménage assurent avec sourire et gentillesse l'entretien de toute la maison. Nous vous demandons de les respecter et de ne pas alourdir leur tâche. Pensez à descendre vos poubelles (à placer dans le local poubelles à gauche de l'ascenseur au rez de chaussée), à ne pas laisser une montagne de vaisselle sale ou de détritrus dans les éviers, à ne pas abandonner bouteilles, cannettes et emballages vides sur les tables de la salle à manger.

Invités

Vous pouvez recevoir des visiteurs extérieurs mais ils n'ont accès qu'au rez-de-chaussée ou aux salles du sous-sol. Pour des raisons de sécurité (protection contre des vols éventuels) les étages (y compris le jardin du haut) sont interdits aux non-résidents sauf autorisation spéciale demandée à l'avance responsables de la maison. Recevoir des amis à coucher dans les chambres ou dortoirs, n'est possible que si une demande est faite 3 jours à l'avance aux responsables de la maison. Vous êtes responsable sur votre caution du paiement de votre séjour.

Contrat de résidence

Le contrat de résidence intitulé "Mon engagement pour l'AEPP" vous est envoyé par mail en même temps que cette note. Merci de prendre le temps de le lire attentivement. Vous devez l'imprimer et nous en rapporter **un exemplaire signé le jour de votre arrivée**.

Bienvenue à toutes et à tous !